

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-01 Budget Général – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule du Président

1) Le contexte économique mondial

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs. Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

2) La zone EURO

Scénario de croissance : La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024.

Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie.

Inflation : L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

3) Le contexte économique national : l'activité résiste à l'incertitude politique

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 %) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

Emploi : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3% après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois).

Ralentissement des salaires

Taux de chômage attendu en légère hausse Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %.

Budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement devait disposer pour l'examiner et le voter.

Après plus de quatre mois d'un interminable marathon budgétaire, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 a été définitivement adopté le 2 février par le Parlement, à la suite du rejet par l'Assemblée nationale des deux dernières motions de censure.

Celui-ci avait pris la décision de recourir au 49.3 – et de revenir sur sa promesse d'octobre - pour valider le budget de l'Etat.

Reste encore à franchir l'étape du Conseil constitutionnel - qui pourrait amputer le texte de certaines mesures jugées fragiles juridiquement - , avant d'être promulgué dans les prochains jours. Le pays pourra alors sortir de la loi spéciale, qui permet depuis le début de l'année de faire fonctionner l'État a minima et d'éviter un shutdown.

4) Principales mesures relatives aux collectivités locales (sources AMF du 03/02/2026) :

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026 selon le gouvernement, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du Dilico (dont les communes sont toutefois exonérées). Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert est, lui, une nouvelle fois raboté.

Dilico : une ponction de 740 millions d'euros

Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux. Au global, ce sont les EPCI qui vont devoir se serrer le plus la ceinture.

DGF ni baissée ni revalorisée

Pour ce qui est de la DGF, celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé.

La dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Le Fonds vert toujours en baisse

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

CNFPT : la formation des agents aussi ponctionnée

Autre ponction de plusieurs millions d'euros sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour la formation des agents. Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État.

Données complémentaires 2026

Point d'indice de la fonction publique (1^{er} juillet 2023)

Valeur mensuelle : 4,92 €

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2026 : 1 % (prévisions)

Pour mémoire :

2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

Recettes fiscales (en attente des bases 2026 DGFIP et l'état FDL 2026)

	Taux 2025	Bases prévisionnelles état FDL 2025	recettes 2025 indiquées sur état 1386-RC	Bases estimées 2026* <i>_-+1%_</i>	Recettes estimées 2026 SANS AUGMENTATION TAUX
CFE	28,65	5 342 000,00 €	1 530 795,00 €	5 395 420,00 €	1 545 788 €
TH additionnelle	9,52	771 500,00 €	62 102,00 €	779 215,00 €	74 181 €
TFB	8	29 583 000,00 €	2 375 128,00 €	29 878 830,00 €	2 390 306 €
TFNB	1,61	538 200,00 €	7 720,00 €	543 582,00 €	8 752 €
TOTAL		36 234 700,00 €	3 975 745,00 €	36 597 047,00 €	4 019 027 €

*hors rôles supplémentaires éventuels

Ressources fiscales indépendantes des taux votés (sur lesquelles la collectivité n'a aucune marge de manœuvre)

	2022	2023	2024	2025	estimation 2026
CVAE	654 867,00	suppression			
IFER	82 635,00	98 975,00	103 871,00	109 441,00	110 000,00
TASCOM	189 265,00	217 754,00	238 705,00	238 831,00	240 000,00
Fraction de TVA nationale	2 663 470,00	2 728 914,00	2 728 113,00	2 735 439,00	2 740 000,00
Compensation CVAE -		780 366,00	780 720,00	809 953,00	810 000,00
	3 590 237,00	3 826 009,00	3 851 409,00	3 893 664,00	3 900 000,00



Evolution des dotations

	2021		2022	2023	2024	2025	estimation 2026
Dotation d'intercommunalité	322 968		355 456	391 761	469 357	549 079	550 000
Dotation de compensation	1 273 342		1 245 410	1 238 179	1 217 689	1 173 472	1 175 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP	158 630		158 630	158 630	155 203	93 472	93 472
Attribution du fonds départemental de la TP	116 799		116 799	116 799	114 305	101 208	101 200
Compensation au titre de la CET	793 620	suite à la réforme de la CFE, une compensation CFE complète la compensation CET et exonérations de TH	876 974	870 530	887 327	982 156	912 326
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	67 684						
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	-	compensation supprimée suite à la perception de la fraction de TVA nationale en compensation de la TH	-	-	-	-	-
TOTAL	2 733 043		2 753 269	2 775 899	2 843 881	2 899 387	2 831 998

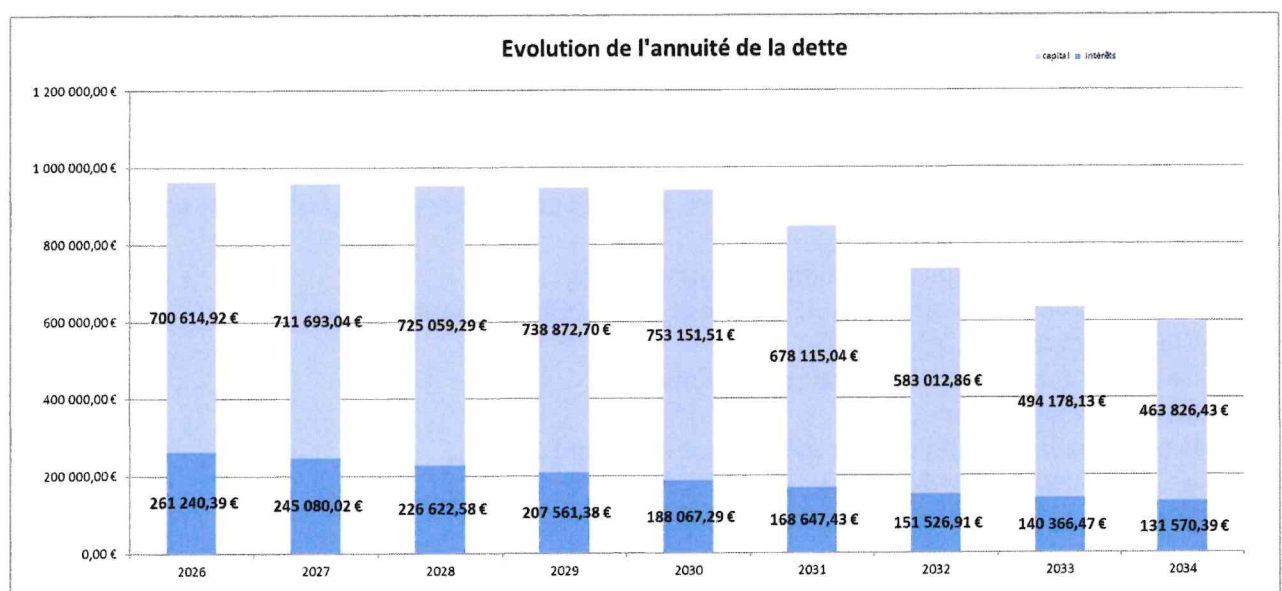
Etat de la dette

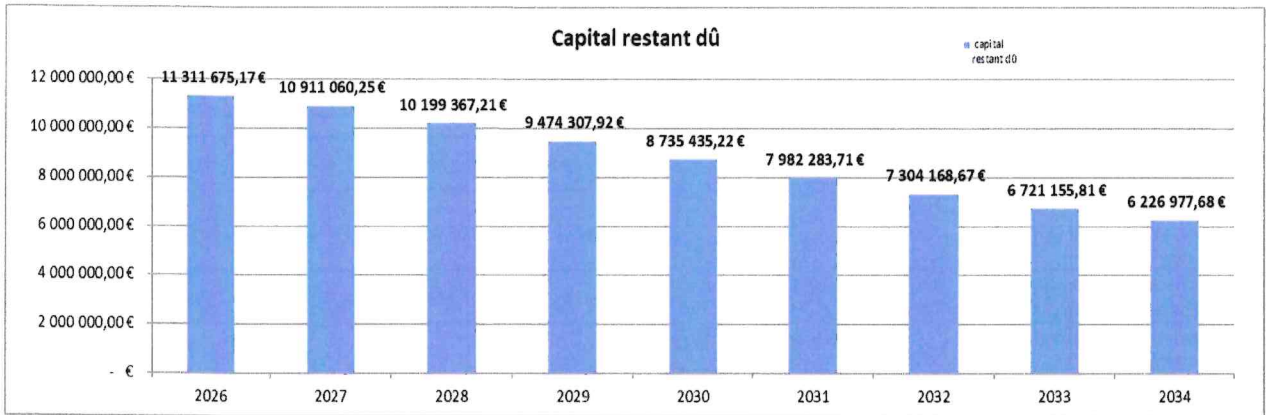
L'endettement au 1er janvier 2025 était de 11 061 112.19 €.

L'encours remboursé sur 2025 représentait 962 863.22 € soit 679 437.02 € en capital et 283 426.20 € en intérêts.

Le capital restant à rembourser en 2026 est de 11 311 675.17 €.

Situation actuelle :





Evolution des effectifs et charges de personnel

	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs équivalent temps plein (35h)	91.59	87.35	90.66	93.36	100.14
Charges de personnel	3 834 979.30 €	4 002 278.44 €	4 046 677.29 €	4 307 885.48 €	4 530 923.38
Prises de compétence					

Pour l'année 2026, les charges de personnel sont estimées à **4 550 000 €**.

Ce montant prend en compte notamment :

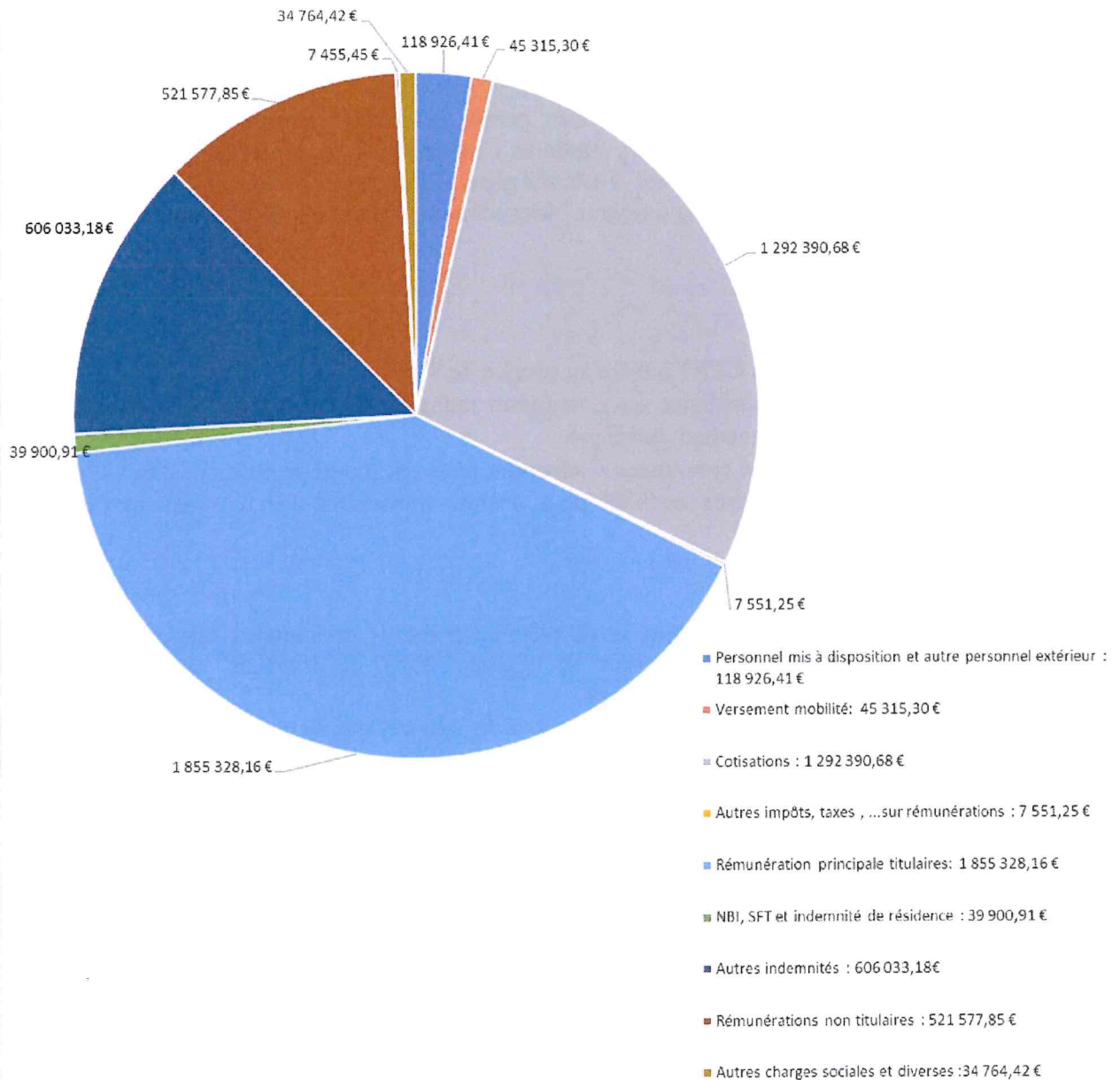
- Les rémunérations et charges des titulaires et non-titulaires,
- les primes et indemnités des titulaires et non-titulaires,
- le personnel mis à disposition,
- le versement mobilité,
- les revalorisations à compter du 1^{er} janvier 2026, les avancements et reclassements pour l'ensemble des services,
- l'indemnisation des jours du compte épargne temps,
- l'augmentation des cotisations de retraite et la nouvelle cotisation Urssaf,
- l'indemnité différentielle SMIC,
- les formations payantes (notamment armement),
- la participation à la mutuelle,
- la participation employeur à la prévoyance de l'ordre de 75%,
- les frais de médecine du travail.

Structure des effectifs

Effectifs au 31/12/25	Nombre agents		ETP
Catégorie A	7	titulaires	7
Catégorie B	15	titulaires	13.9
Catégorie C	66	titulaires	60.20
TOTAL	88		81.10

Il convient d'ajouter **19.04 équivalents temps plein en statut de non titulaire** (hors catégorie).

Répartition 2025 des rémunérations



Annexe : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Etat sur la mutualisation

Les mutualisations déjà réalisées :

Plusieurs services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- La police intercommunale créée en 2011

24 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courtelevant, Courcelles, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot).

Le service compte 10 agents.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées.

- La fourrière automobile

A l'issue d'une période d'organisation et de mise en place de ce nouveau service au sein de la Communauté de communes au courant de l'année 2018, la fourrière automobile devient opérationnelle à compter du 1er janvier 2019.

24 communes adhérentes bénéficient désormais d'un service supplémentaire, leur permettant de retirer du domaine public des véhicules abandonnés par leurs propriétaires et pouvant générer un risque à la sécurité publique.

- Le centre aquatique

Pour la gratuité pour les scolaires d'un montant total de 140 000 € de recettes minorées, pris en charge par la CCST en lieu et place des communes membres de la Communauté de communes du Sud Territoire.



Une image du compte administratif 2025 provisoire

Les **premières projections** laissent apparaître :

En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice excédentaire de 759 709.01 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 1 662 572.26 €, soit un excédent global excédentaire de 2 422 281.27 €.

En investissement :

- Un résultat déficitaire de 1 578 123.56 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 270 464.15 €, soit un résultat global déficitaire de - 1 307 659.41€.
- Des restes à réaliser à hauteur de 793 517.55 € en dépenses et à hauteur de 1 156 424.81 € en recettes.

Les orientations 2026

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols, opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP.

Sur l'année 2025, 1 149 dossiers ont été instruits par le service.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ 147 000 euros (dont environ 115 000 euros de charges de personnel).

Fonteneilles

Après la première tranche d'aménagement de l'aile Sud du bâtiment des Fonteneilles à Beaucourt qui a permis l'installation au dernier trimestre 2022 des services de Police municipale intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole de Musique Intercommunale au rez-de-chaussée, la Communauté de communes, propriétaire de l'aile sud, a cédé en 2024 le premier étage à la Ville de Beaucourt pour aménagement de leur médiathèque, dont les travaux doivent débiter cette année.

Courant d'année 2026, dans le cadre des travaux d'installation de sa médiathèque par la Ville de Beaucourt - il est prévu, car indispensable à l'accès et l'évacuation de la future médiathèque - la réalisation d'une cage d'ascenseur et d'escalier extérieure en façade sud, la réhabilitation de la cage d'escalier intérieure existante et la réalisation d'un mur permettant de séparer le volume vendu à la ville, le tout pour un montant estimé à 384 000 € TTC. Un groupement de commandes avec la ville est prévu également pour la démolition des sanitaires vétustes au R+1 et R+2 pour un montant concernant la CCST estimé à 30 000 € TTC.

D'autre part, afin de faire coïncider l'ensemble des travaux d'enveloppe du bâtiment pour une cohérence d'ensemble du projet et garantir son avancée et sa réussite, la CCST souhaite aujourd'hui lancer une nouvelle phase de travaux en 2026, qui consiste à remplacer la totalité des menuiseries

extérieures du bâtiment du Fer à Cheval sur les deux ailes restantes (Ouest et Nord) pour un montant estimé à 736 800 € TTC.

L'ensemble du projet, d'un montant d'un peu plus de 4,8 millions d'euros, bénéficie quant à lui du Fonds friches – volet recyclage foncier, suite à l'appel à projets lancé par l'Etat début 2021. Une somme de 967 106 euros a été allouée à la Communauté de communes dans ce cadre, dont deux acomptes, soit la somme de 453 659,81 € euros, ont déjà été versés depuis 2021. Une nouvelle demande d'acompte devra être faite pour l'année 2026.

Suite à la réception des travaux liés à l'installation de la police municipale et de l'école de musique intercommunale, les soldes des subventions régionales (AMI Bourg-centre) de 43 200 euros et d'Etat (DSIL) de 44 000 euros ont été perçus en 2025.

École de musique

Après la prise de compétence en septembre 2018 de l'enseignement musical par la CCST, l'année 2026 va constituer la 8^{ème} année pleine de fonctionnement pour cette école de musique intercommunale marquée par une activité toujours en croissance.

Afin de poursuivre l'acquisition d'instruments de musique qui permet d'être plus pertinent et plus autonome, une somme de 8 000 euros est prévue.

En recettes de fonctionnement, le montant des inscriptions est estimé à environ 44 000 euros et la subvention du Département, selon les dernières modalités de calcul, devrait s'élever à environ 19 000 euros.

Service police intercommunale

La sécurité des agents de Police Municipale sur le terrain s'avère être une priorité pour la Collectivité. Les investissements en matière d'équipements de protection individuelle et d'armement, réalisés ces dernières années témoignent de cet engagement.

La communication interne entre le personnel employé au quotidien sur les diverses missions connaît régulièrement des aléas liés au mode de fonctionnement basé sur l'utilisation exclusive du réseau téléphonique. Des « zones d'ombre » répertoriées sur plusieurs communes ne permettent pas d'entrer en contact rapidement avec les patrouilles selon le secteur où elles se situent. Remédier à cette difficulté semble nécessaire. Le réseau LTE (Long Term Evolution) est une alternative, renforçant la sécurité des policiers. L'acquisition de ce type de radios est à prévoir pour un montant de 4 995,60 euros TTC par an sur deux années. A terme, les appareils seront la propriété de la Collectivité avec uniquement un abonnement de 9,50 euros HT par mois.

Bien que la Police Municipale ne soit pas concernée par des opérations de maintien de l'ordre, anticiper des événements graves tels que des émeutes, que notre pays a connu en 2023, paraît rationnel. Prévoir un équipement de sécurité pour les agents qui pourraient être un jour engagés dans la sauvegarde de bâtiments publics communaux ne semble aucunement utopique. Nombre de Polices Municipales en sont déjà dotées. L'acquisition de 10 casques et 5 boucliers (3 075 euros TTC) est budgétisée pour l'année 2026.

Le renouvellement du matériel informatique avec l'acquisition d'un nouvel ordinateur est nécessaire (3 000 euros).

Sont également prévus au budget 2026 :

- Les formations continues obligatoires du personnel (7 500 euros)
- Une formation motocycliste (2 640 euros)
- Les formations dans le cadre de l'entraînement à l'armement (PIE+GLOCK) (3 780 euros)
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel,

- LOGITUD, GVE...) (4 810 euros)
- L'habillement du personnel et les équipements de sécurité moto (8 300 euros)

Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elles de la participation des communes adhérentes pour un montant de 126 241,20 euros.

Communication

La communication vise à mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, à promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitants) les atouts et les services du territoire en développant une image positive et attractive. Pour ce faire, la fonction communication agit à deux niveaux : en transversal en tant que levier stratégique de développement et en accompagnement des différents services pour valoriser leurs actions.

Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme de travail 2026.

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2026 :

1/ Publications

- Magazine Écho du Sud Territoire
2 numéros : l'un au printemps (mai-juin) et l'autre à l'automne (novembre).
Le magazine, entièrement élaboré en interne, est édité à 12 150 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
→ **2 numéros de l'Écho du Sud pour un budget prévisionnel de 17 300 € TTC (Coûts d'impression et de distribution inclus).**
- Impressions / outils de communication
Il s'agit notamment de renouveler les supports touristiques (plaquettes et panneaux de sentiers de randonnées notamment), d'accompagner l'installation dans les nouveaux locaux du siège (papier entête, signalétique...), de répondre aux différents besoins des services (plaquette de l'école de musique...) et de remplacer les 3 actuelles bâches routières par de nouveaux visuels.
→ **Budget prévisionnel de 12 100 € TTC.**

2/ Partenariats de communication

- Avec 5 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial
MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Vivre ensemble Brebotte (spectacle historique) et fête de l'Âne (Suarce).
→ **Budget prévisionnel de 52 000 € TTC.**
- Avec 6 clubs sportifs au rayonnement régional et national
Football Club Grandvillars, CSB Tennis, Tennis Club Grandvillars, Judo Club Delle, SRD Basket Delle, Handball Grandvillars et EDEN 99.
→ **Budget prévisionnel de 101 160 € TTC.**
- Autres partenariats de communication
En fonction des manifestations et besoins en 2026, un budget complémentaire est proposé.
→ **Budget prévisionnel de 39 500 € TTC.**
- Festival Musiques Plein Sud dans les villages du Sud Territoire
→ **Budget prévisionnel de 44 830 € TTC.**



3/ Développement des outils

- Pour accompagner les actions de communications, il est proposé la réalisation, par des professionnels, de reportages photos (vues aériennes notamment) et / ou vidéo du territoire.
→ **Budget prévisionnel de 6 000 € TTC.**

Tourisme

Sentiers de randonnées

- La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90 pour un montant de **3 075 €** en dépenses de fonctionnement.
- Entretien des sentiers et rénovation / réfection de certains panneaux : Budget provisoire de **4 000 €** (tranche 1) (budget com).

Développement touristique : Camping à Joncherey

- Travaux de réhabilitation du système d'assainissement pour **100 000 € HT (demande de 60 000 € DETR 2026)**.
- Charges et entretien du site pour **10 000 €**.

Communication touristique

- Nouvelles plaquettes sentiers de randonnées familles – **5 000 €** (budget com).

Commerce

Plateforme commerciale LOCOCO / Partenariat CCI

- Forfait maintenance de **1 800 €**
- Eventuel abondement de **5 000 €** pour une opération intercommunale
- Convention avec la CCI (sur 5 ans) **10 000 € / an**

Marchés du Terroir

- Prestation animation enfant de l'ordre de **250 €** par marché, pour 6 manifestations et d'éventuelles prestations de démonstrations d'artisans soit le tout pour **1 500 €**

Marché couvert

Pour répondre aux enjeux économiques et sociaux en matière de commerce local et de dynamisation des centres-bourgs, le projet de construction d'un marché couvert intercommunal se précise suite à la remise en décembre dernier par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'avant-projet définitif.

Ce projet consiste en la construction d'une halle de marché couverte, destinée à accueillir un marché hebdomadaire et des événements ponctuels socio-culturels. La halle sera implantée à proximité immédiate de la place de la Résistance à Grandvillars, en lieu et place d'une friche urbaine de 807 m². Le site est bordé par un pont et un canal, élément structurant du paysage local. Une passerelle piétonne sera intégrée au projet afin d'assurer une continuité avec la piste cyclable existante. Le bâtiment sera en relation directe avec l'espace public sur trois de ses côtés, renforçant sa visibilité, son accessibilité et son rôle d'équipement central. Le mur bordant le canal assurant des fonctions structurelles et de soutènement devra être repris.

A l'issue des études APD, le montant global de l'opération (hors acquisition et démolition déjà réalisées) à inscrire pour l'année 2026 se monte à **1 294 000 € TTC hors RAR**.

Afin de garantir la réussite de cette opération, des subventions sont sollicitées auprès des différents financeurs publics à hauteur de 80 % du projet. Le Département a attribué une subvention de 150 000 € en septembre dernier.

Pacte territorial

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, la CCST a réalisé deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont la dernière s'est terminée fin juin 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, dans la continuité des OPAH qui n'existent plus, la CCST a signé avec l'État et l'ANAH un Pacte territorial France Rénov' qui permet d'assurer auprès des habitants du Sud Territoire le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), localement piloté par la CCST.

Ce pacte, d'une durée de 3 ans, permet d'assurer un service – neutre, gratuit et indépendant – de conseil et d'accompagnement des habitants du Sud Territoire dans leurs démarches de rénovation de l'habitat privé dont les enjeux sont particulièrement importants en termes de précarité énergétique, d'environnement et d'attractivité du territoire.

L'animation du service a été confiée à l'association Gaïa Energies via une convention d'objectifs et de moyens conclue pour la même durée que le Pacte.

Pour l'année 2026, l'engagement pris par la CCST est de **de 46 145 €, cofinancé à hauteur de 50 % par l'ANAH**. Un cofinancement a également été sollicité auprès de la Région.

Voirie intercommunale

Pour 2026, il est proposé d'inscrire en dépenses :

- Entretien des espaces verts : 14 400 € TTC
- Curage des fossés : 12 000 € TTC
- Entretien voiries : 86 000 € TTC pour la reprise de la route intercommunale de Grandvillars à Froidefontaine (à prévoir également sur 2027).

Déneigement :

Pour ce qui concerne la viabilité hivernale, il est proposé d'inscrire 18 000 € TTC pour tous les sites de la CCST.

ZAC Technoparc :

- Entretien des séparateurs à hydrocarbures : 6 600 € TTC
- Analyses et prélèvements rejets d'eaux pluviales : 1 200 € TTC
- Curage des réseaux EP : 6 000 € TTC

Développement économique

Aménagement foncier mesures compensatoires

À la suite de la destruction de zones humides liée à l'aménagement de la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars, la mise en œuvre de mesures compensatoires s'est avérée nécessaire. Dans ce cadre, la CCST a acquis, en juin 2025, une surface foncière de 1 ha 24 a 71 ca sur la commune de Suarce.

Le montant des prestations programmées pour l'exercice 2026 s'élève à 75 210 € HT. Ce montant englobe :

- Les levés topographiques du site ;
- Le marché d'étude hydraulique de l'ensemble de la zone + plans d'EXE des travaux d'aménagement + Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le marché de travaux prévu en 2027 ;
- Les sondages géotechniques ;
- La pose de 2 piézomètres ;
- Les inventaires de la biodiversité

Entretien et réparation des différents parcs d'activités 2026

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC. Cette somme comprend principalement l'entretien des espaces verts et de la voirie de la zone d'activités du Technoparc et du parking de covoiturage à Delle, de la zone d'activités des Popins, de la maison du terroir et des Fonteneilles à Beaucourt ainsi que l'analyse de l'eau en sortie des séparateurs hydrocarbures pour le bassin du Technoparc.

Concernant les dépenses d'investissement, une enveloppe d'un montant estimatif de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC est prévue pour la viabilisation de parcelles.

Les soutiens financiers à nos partenaires 2026

La collectivité soutiendra financièrement dans ses actions en 2026 l'ADNFC à hauteur de 30 000 €.

Convention partenariat ESTA – Programme « CAP AU SUD » renouvellement pour l'année 2026

Financement de la première année d'un étudiant : 6 200 € TTC

Convention partenariat avec le GRETA

Dans le prolongement du CAP horloger existant depuis 2012 en formation continue pour adultes au lycée Jules ferry de Delle. Ce dernier, en partenariat avec le GRETA a mis en place en 2023 une formation de Brevet des Métiers d'Arts en horlogerie. A ce titre, la Communauté de communes du Sud Territoire participe via une convention de partenariat sur 5 ans pour un montant de **40 000 euros** par an.

L'Aide à l'Immobilier d'Entreprises 2026

La CCST a mis en place en 2018 une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises. Une enveloppe de 40 000 € est prévue cette année.

SEM

Un apport en compte courant d'associé à la SEM est prévu pour un montant de 600 000 € amenant le capital de la SEM à 17 millions d'euros.

Cet apport en compte courant d'associés a fait l'objet d'un premier versement de 300 000 €.

Un second versement du même montant est prévu en 2026.

Cet apport sera à terme transformé en apport en capital.

Les grandes lignes du Budget primitif 2026

En fonctionnement	
Les dépenses 2026	14 772 000 €
Dont notamment :	
-Charges à caractère général	1 115 000 €
-Charges de personnel	4 550 000 €
-Compensations versées aux communes	3 905 343 €
-Fonds de concours de solidarité	334 500 €
-Amortissements	740 000 €
- Virement à la section d'investissement	450 000 €
-SDIS	1 290 802 €
-Charges financières	266 000 €
-Versement B. annexes	1 510 600 €
 Les recettes 2026	 16 388 500 €
Dont notamment :	
-Impôts, taxes	8 348 000 €
-Dotations, participations	2 842 500 €
-Reversement des budgets annexes	3 275 000 €
Et participation à la PM	
-Excédent reporté 2025	1 477 500 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 616 500 € à la fin de l'exercice 2026.

En investissement (avec RAR)	
Les dépenses 2026	6 999 000 €
Dont notamment :	
- Immobilisations corporelles	443 000 €
- Fonds de concours env 2026	380 000 €
- Immobilisations en cours	2 950 000 €
- Emprunts (rbst K)	702 500 €
- Autres immobilisations	400 000 €

- Participations 300 000 €
 - Déficit reporté 1 307 659 €

Les recettes 2026 6 999 000 €

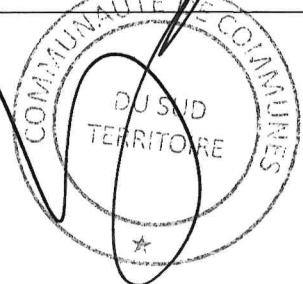
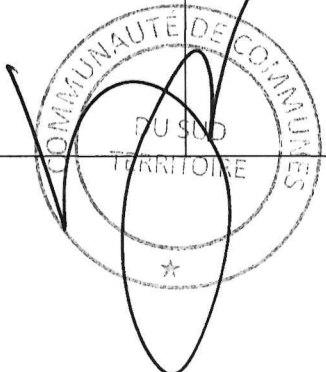
Dont notamment :

- Amortissements 740 000 €
 - Produits de cessions 740 000 €
 - Virement de la section de fonctionnement 450 000 €
 - Dotations, fonds divers et réserve (dont 1068 : 944 752 €) 1 408 000 €
 - Subventions 1 102 500 €

Soit une section d'investissement à l'équilibre à la fin de l'exercice 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget général.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 10 MARDI 10 MARS 2026</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
---	--

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
PREPARATION DU BP 2026**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260305-2026_02_01-DE



Depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est reconnue comme un principe constitutionnel donnant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Toutefois, force est de constater qu'en politique, dans le monde du travail, dans la vie de tous les jours, les inégalités hommes/femmes persistent en France.

Les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (décret n°2015-761 du 24 juin 2015).

Le rapport doit permettre de sensibiliser les élu-e-s et agent-e-s de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et rendre visible ce sujet aux yeux de tous et toutes ;

Le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant préalablement au débat sur le projet de budget, sans nécessité de débat ni de vote

La situation actuelle

En matière de ressources humaines, la Communauté de communes du Sud Territoire a toujours eu une politique garantissant l'égalité de traitement entre tous les agents.

1. Les effectifs de la collectivité par grade

Grade	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (ttes filières)	28	14	14
Adjoint administratif	3	3	0
Adjoint administratif ppal 1 ^o classe	5	4	1
Adjoint administratif ppal 2 ^o classe	3	3	0
Adjoint d'animation	1	0	1
Adjoint d'animation ppal 2 ^o classe	1	0	1
Adjoint technique	20	7	13
Adjoint technique ppal 1 ^o classe	7	0	7
Adjoint technique ppal 2 ^o classe	6	2	4
Agent de maîtrise	2	1	1
Agent de maîtrise ppal	5	1	4
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 ^o classe	4	2	2
Attaché principal	2	2	0
Attaché territorial	1	1	0
Brigadier chef principal	7	2	5
Chef de service PM ppal 1 ^o classe	1	0	1
Educateur APS	0	0	0
Educateur APS ppal 1 ^o classe	1	0	1
Educateur APS ppal 2 ^o classe	1	0	1
Gardien brigadier	2	0	2
Ingénieur	0	0	0
Ingénieur ppal	3	0	3
Rédacteur	4	4	0
Rédacteur ppal 2 ^o classe	1	1	0
Technicien	3	0	3
Technicien ppal 1 ^o classe	2	0	2
Technicien ppal 2 ^o classe	2	1	1
TOTAL	115	48	67

Au sein de l'ensemble des services, les femmes représentent 41.74 % des effectifs.

2. Les effectifs de la collectivité par filière

Filière administrative	nombre d'agents	Femmes	Hommes
agent contractuel (admin)	5	4	1
Adjoint administratif	3	3	0
Adjoint administratif ppal 1 ^o classe	5	4	1
Adjoint administratif ppal 2 ^o classe	3	3	0
Attaché principal	2	2	0
Attaché territorial	1	1	0
Rédacteur	4	4	0
Rédacteur 2 ^o classe	1	1	0
TOTAL	24	22	2

Filière technique	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (tech)	7	3	4
Adjoint technique	20	7	13
Adjoint technique ppal 1 ^o classe	7	0	7
Adjoint technique ppal 2 ^o classe	6	2	4
Agent de maîtrise	2	1	1
Agent de maîtrise ppal	5	1	4
Technicien	3	0	3
Technicien ppal 1 ^o classe	2	0	2
Technicien ppal 2 ^o classe	2	1	1
Ingénieur	0	0	0
Ingénieur ppal	3	0	3
TOTAL	57	15	42

Filière police	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Brigadier-chef principal	7	2	5
Chef de service PM ppal 2 ^o classe	1	0	1
Gardien brigadier	2	0	2
TOTAL	10	2	8

Filière culturelle	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (musique)	12	5	7
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 ^o classe	4	2	2
TOTAL	16	7	9

Filière animation	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel	0	0	0
Adjoint d'animation	1	0	1
Adjoint d'animation ppal 2°classe	1	0	1
TOTAL	2	0	2

Filière sportive	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel	4	2	2
Educateur APS	0	0	0
Educateur APS ppal 1°classe	1	0	1
Educateur APS ppal 2°classe	1	0	1
TOTAL	6	2	4

En se référant aux types de filières, nous pouvons noter que :

- Pour la filière administrative, les femmes représentent 91.67 % des effectifs.
- Pour la filière technique, les femmes représentent 26.32 % des effectifs.
- Pour la filière police, les femmes représentent 20 % des effectifs.
- Pour la filière culturelle, les femmes représentent 43.75 % des effectifs.
- Pour la filière animation, les femmes représentent 0 % des effectifs.
- Pour la filière sportive, les femmes représentent 33.33 % des effectifs.

3. Les effectifs de la collectivité aux emplois de direction

Postes de direction	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
DGS	1	1	0
DGA	1	1	0
Responsable de service	7	2	5
Responsable adjoint de service	4	1	3
TOTAL	13	5	8

Les femmes représentent 38.46 % des emplois de direction de la CCST.

4. La formation (chiffres 2025)

Service général	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	9	43	4,78
Hommes	0	0	0,00
Service des eaux	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	2	12	6,00
Hommes	7	16	2,29
Service assainissement/ Gemapi	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	5	13	2,60
Hommes	5	22,5	4,50
Service ordures ménagères	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	1	1	1,00
Hommes	3	12	4,00
Service police	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	2	7,5	3,75
Hommes	8	37	4,63
Service centre aquatique	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	2	11,5	5,75
Hommes	2	9	4,50
Service musique	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	6	9	1,50
Hommes	10	15	0,00
Tous services	nombre d'agents*	nombre de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	27	97	3,59
Hommes	35	111,5	3,19

*agents partis en formation

Les femmes ont bénéficié en moyenne de 3.59 jours de formation pour l'année 2025.

Les hommes ont bénéficié en moyenne de 3.19 jours de formation pour l'année 2025.

Actions en matière de Ressources Humaines / Pistes de travail

- Politique de recrutement et de formation sans discrimination.

- Actions favorisant la mixité des métiers.

- Recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe :
 - Accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions
 - User du féminin et du masculin dans les messages adressés à toutes et tous
 - Diversifier les représentations des femmes et des hommes dans les différents supports de communication

- Recherche de parité au sein des commissions et groupes de travail